

Dans ma prochaine lettre je vous communiquerai sous la forme d'une requête à la législature, mes idées sur les réformes que je considère comme faciles à effectuer, et comme propres à accélérer les progrès d'un mal qui augmente rapidement, et à rétablir l'égalité envers tous les habitants du Canada-Est.

UN CITOYEN.

LA MINERVE.

MONTREAL:

Lundi soir, 6 Mars, 1843.

Nous avons dit que l'aspect du monde politique paraît s'assombrir, et rendre problématique le maintien de la paix. (1) Les mêmes appréhensions se renouvellent, et avec plus de plausibilité s'il est possible, qu'à l'époque encore récente du malentendu des grandes puissances de l'Europe sur la question d'Orient, et de celui de la Grande-Bretagne avec les Etats-Unis relativement à l'échouage de McLeod, tout aggravé qu'il était par les différends auxquels la mission de lord Ashburton avait pour but de mettre fin. Aujourd'hui ce n'est plus il est vrai Méhémet-Ali qui menace d'être une pomme de discorde pour les deux premières nations du monde; c'est le droit de visite, cette éternelle question qui, chose étrange, devient en même temps le sujet d'un nouveau différend qui s'élève plus formidable que jamais entre l'Angleterre et l'Union américaine, malgré le traité récent qu'on invoque encore hier, des deux côtés, comme un monument de paix durable.

En France, le droit de visite est devenu tellement impopulaire qu'il est combattu au sein même de la chambre des pairs. Mais c'est dans la chambre des députés que cette question paraît soulever le plus d'opposition. La discussion la plus vive s'y est élevée, et qu'elle ne fut pas terminée au départ des dernières nouvelles d'Europe, les incidents survenus dans le courant des débats, attestent assez quels sont les sentiments de la nation française à cet égard, si même ils ne laissent aucun doute sur ce que sera le dénouement de cette lutte parlementaire. Ce n'était pas assez d'avoir contraint le ministère Guizot de refuser de ratifier le traité du 20 décembre 1811: on voulait aller plus loin: on voulait la révocation des traités de 1831 et 1832 sur le droit de visite; et c'est ce pas qui, s'il est fait, pourrait bien entraîner la guerre. Plusieurs amendements tendant à ce but étaient faits au programme ministériel. On ne sait quel sort leur est réservé, mais encore quelques jours et l'impopularité publique sera satisfaite sur ce point. Que, de son côté, l'Angleterre soit à l'adversaire à l'ouverture de négociations de cette nature, c'est ce dont sa réputation bien connue à abdicquer le privilège de visite ne laisse pas à douter.

En effet, sir Robert Peel a déclaré au nom de son gouvernement dans la chambre des communes, qu'il ne souscrivait aucunement aux opinions du président des Etats-Unis, telles qu'elles sont dans son message annuel au Congrès sur la question du droit de visite; qu'au contraire, il les combattait directement; que l'Angleterre exerce ce droit depuis longues années, et qu'elle continuera de l'exercer comme par le passé. Si donc des instructions conformes à l'opinion des deux gouvernements ont été respectivement expédiées, comme cela a dû arriver, les uns par le gouvernement américain à ses vaisseaux de la côte d'Afrique, leur enjoignant de ne pas se soumettre au droit de visite, et les autres par le gouvernement britannique à ses officiers de la même station, leur ordonnant d'exercer ce droit, il en résulte évidemment qu'un conflit est imminent, inévitable, entre ces deux forces maritimes. Que de semblables instructions aient été expédiées par l'Angleterre, la chose est indubitable, ainsi que nous l'avons fait voir il y a déjà quelque temps d'après le *Times* et le *Chronicle* de Londres.

Jamais position ne fut plus nettement tranchée entre deux gouvernements, et le hasard tout ce que soit sur une question à laquelle l'Angleterre tient comme à sa réputation de reine des mers. Quelque pleine de périls qu'elle soit déjà par elle-même pour la paix du monde en général, et pour celle de l'Amérique en particulier, cette situation se complique d'un fait qui, si les efforts de la diplomatie pour ajuster le grand différend qui s'élève sont infructueux, ne manquera pas de lui venir en aide, et cela exclusivement dans l'intérêt britannique. Nous voulons faire allusion à la ruse dont M. Webster, le secrétaire d'Etat Américain, se serait rendu responsable, en tenant secrète la carte où était tracée de la main même de Franklin la ligne de démarcation entre les possessions anglaises de l'Amérique du Nord, d'un côté, et de l'autre, le terrain de la république voisine; document qui, en supposant qu'il ne fut pas d'une preuve concluante, était cependant de nature à être d'un grand poids dans la décision d'une question à laquelle il touche de si près. Cette conduite de la part d'un homme si haut placé dans la confiance de son pays est inqualifiable, et serait tout au plus digne de quelques petits procureurs. Aussi est-elle flétrie impitoyablement par la presse anglaise; et le *Times*, l'organe principal du ministère tory, va jusqu'à dire que désormais il faut traiter avec les Etats-Unis comme avec un peuple dépourvu de tout sentiment d'honnêteté et d'honneur. Il y a plus. Cette situation des deux gouvernements s'aggrave encore des difficultés élevées, et qui prennent un caractère

plus sérieux de jour en jour, par rapport à la grande et importante vallée du Columbia, et du territoire de l'Oregon. Par rapport de cette autre question qui, si elle n'est tranchée d'un coup, nous menace d'une deuxième édition de la querelle relative à la frontière du Maine, un journal de Londres, le *Times*, déclare qu'il faut que le gouvernement anglais envoie une flotte bien armée pour appuyer ses prétentions auprès du frère Jonathan; ce qui ne manquera pas d'arriver pour peu qu'on désespère du succès des négociations sur le privilège de visite dans sa nouvelle phase.

Il est bien, entre les différentes nations dont nous venons de parler, d'autres causes d'irritation, telle par exemple que l'oppression de la Pologne, pour laquelle la France a témoigné, par ses députés à leur dernière session, et comme elle le fait tous les ans, de généreuses sympathies; nous passerons sous silence le vote de la législature française par lequel elle se pose en champion de la Syrie, et de l'émir Béchir contre le vœu de l'Angleterre qui l'a fait déposer par la Porte; nous ne parlerons pas non plus de l'expédition que la Grande-Bretagne devint, assure-t-on, envoyer dans l'Océan pacifique, pour y tenir en échec l'influence de la France à propos de sa prise de possession des Iles Marquises; ni des prétentions émises simultanément par l'Espagne au sujet même de ces Iles qu'elle réclame comme exclusivement siennes en vertu d'une possession bien antérieure, s'il faut en croire la presse espagnole à celle qui vient d'en prendre la France. Tous ces faits et une foule d'autres d'une égale importance sont, pour le présent, absorbés dans la considération et par l'actualité de la grande question du droit de visite.

SIR CHARLES METCALFE.

Après avoir donné aux lecteurs un aperçu de la vie passée du nouveau gouverneur, d'après un collaborateur de la *Colonial Gazette*, nous allons maintenant mettre sous leurs yeux les opinions du journal lui-même.

« En exprimant notre satisfaction de la nomination de Sir Charles Metcalfe, comme gouverneur-général du Canada, nous devons à Lord Stanley d'avouer qu'il a démontré que la crainte générale sur son choix d'un successeur à Sir Charles Bagot était mal fondée. Il paraît maintenant que pour se prévaloir des services de l'homme le plus compétent, il a mis de côté toutes autres considérations. Sir Charles Metcalfe n'a ni les liaisons aristocratiques, ni les droits de parti, ni l'influence parlementaire qui sont ordinairement les titres aux emplois qui donnent la puissance et la dignité vice-royales. Cette nomination ne peut gratifier aucune grande famille, ni faciliter aucun arrangement de cabinet, ni disposer d'un seul vote dans la chambre des communes. Les exigences de parti et l'agréable exercice du patronage sont également réduits au silence en faveur de la paix et du bon gouvernement d'une province éloignée. Car, tandis que la présente administration fait, comme telle, un sacrifice qui ne laisse pas d'être considérable, en déclinant ce haut emploi à un homme qui a rien à lui donner en retour, la nomination promet beaucoup pour le Canada. Les qualifications de Sir Charles Metcalfe pour remplir la tâche difficile qui lui est imposée sont, suivant tous les rapports, du premier ordre; il possède, dit-on, à un degré remarquable les principales qualités nécessaires au commandement civil: force corporelle, force morale, industrie, patience, discernement, amour de la justice, solidité de jugement, puis une immuable fermeté quand il s'est une fois décidé. Nous avons obtenu ces renseignements sur son compte de personnes bien au fait de sa carrière longue et variée; et nous allons maintenant présenter au peuple du Canada des informations encore plus formelles, touchant celui qui est appelé à présider à ses destinées. Nous les donnons en forme de demandes soumises à nos auteurs les plus compétents, avec les réponses de ces derniers. Ce n'est qu'en Canada que ce catholicisme pourra être bien compris.

D. Jugera-t-il par lui-même, ou se laissera-t-il mener?

R. Il ne s'est jamais laissé mener.

D. Comment supporte-t-il la violence (bullying)?

R. Jamais il ne la permet.

D. Est-il apte à découvrir de secrets motifs?

R. Il y excelle.

D. Craint-il la responsabilité?

R. C'est tout le contraire.

D. Est-il sensible à la flatterie?

R. Il n'est pas d'homme qui le soit moins.

D. Est-il difficile à émouvoir?

R. Il est curieux comme un rhinocéros.

D. Ne s'occupe-t-il pas des injures de journaux?

R. Pas le moins du monde.

D. Mais s'il fait une erreur, comme il arrive aux plus sages, et qu'un journal le rectifie?

R. Du moment qu'il aperçoit l'erreur, il se corrige avec empressement.

D. Trop confiant en lui-même peut-être, et un peu aveugle sur ses propres erreurs?

R. Au contraire; il est modeste, exempt de toute faiblesse, mais ferme dans ses opinions, qui mûrit avec un soin exemplaire.

D. Il doit donc être diligent dans ses investigations?

R. Il est infatigable à se rendre maître de toutes les parties d'une question.

D. Aussi laborieux que lord Sydenham?

R. Pour le moins, ayant travaillé beaucoup et toute sa vie comme Mr. Thomson.

D. Peut-être à perdre de vue les principes, à cause d'une trop grande attention aux détails?

R. Il est infatigable à se rendre maître de toutes les parties d'une question.

D. Aussi laborieux que lord Sydenham?

R. Pour le moins, ayant travaillé beaucoup et toute sa vie comme Mr. Thomson.

D. Peut-être à perdre de vue les principes, à cause d'une trop grande attention aux détails?

R. Il est infatigable à se rendre maître de toutes les parties d'une question.

D. Aussi laborieux que lord Sydenham?

R. Pour le moins, ayant travaillé beaucoup et toute sa vie comme Mr. Thomson.

D. Peut-être à perdre de vue les principes, à cause d'une trop grande attention aux détails?

R. Il est infatigable à se rendre maître de toutes les parties d'une question.

D. Aussi laborieux que lord Sydenham?

R. Pour le moins, ayant travaillé beaucoup et toute sa vie comme Mr. Thomson.

D. Peut-être à perdre de vue les principes, à cause d'une trop grande attention aux détails?

R. Il est infatigable à se rendre maître de toutes les parties d'une question.

D. Aussi laborieux que lord Sydenham?

R. Pour le moins, ayant travaillé beaucoup et toute sa vie comme Mr. Thomson.

D. Il pourra sans doute s'apercevoir que Sir Charles Bagot a gagné les cœurs des Franco-Canadiens par la justice et les bons procédés; et que ce peuple est placé dans des circonstances qui tendent à en faire le peuple le plus loyal d'entre tous les sujets de la reine d'Angleterre en Amérique?

R. Cela dépend de l'état des faits.

D. Il est initié aux principes et à la pratique de la constitution anglaise?

R. Oui, comme gentleman anglais accompli, et d'après son expérience des institutions représentatives de la Jamaïque.

D. Il ne sera donc pas apte à s'imaginer qu'il soit possible d'administrer, sans discorde, des institutions représentatives, en retenant le pouvoir à ceux en qui se confie la majorité du corps représentatif, et le donnant aux meneurs de la minorité dans le parlement?

R. Cette demande n'exige pas de réponse.

D. Est-il au fait des matières de commerce, et apte à donner l'élan à la prospérité du Canada, en faisant disparaître les obstacles qui nuisent à son trafic avec l'Angleterre?

R. C'est juste l'homme qu'il faut pour comprendre les besoins du Canada sous ce rapport, et en promouvoir les intérêts.

D. Quelle est sa règle de conduite?

R. C'est la conscience de son devoir, qu'il a forte, et qui seule peut l'induire, après s'être retiré d'une carrière de constants succès, à risquer sa haute réputation par l'acceptation d'un emploi, jusqu'alors plein de périls pour les individualités et leur tranquillité d'esprit.

« Deux fois déjà, nous avons prédit au peuple du Canada que l'espèce d'homme allait le gouverner, et chaque fois nos prévisions ont été complètement réalisées. Dans le dernier de ces deux cas, la prédiction s'est vérifiée avec une singulière exactitude. »

LA SANTÉ DU GOUVERNEUR.

C'est avec les sentiments d'une profonde douleur que les amis du pays apprendront que Son Excellence a éprouvé des symptômes défavorables depuis quelque temps.

Voici comment s'exprime le *Whig* de Kingston de mardi dernier: Le gouverneur général est très mal, quoiqu'il ne soit pas dans un danger imminent. L'impossibilité où il était de pouvoir apposer sa signature à un contrat de terre, démontre que Son Excellence n'a pu encore se mêler d'affaires publiques.

Le *Whig* de vendredi dernier, reçu ce matin, ne contient rien touchant la santé de Son Excellence.

LE LUXE.

Comme question abstraite, considérée en elle-même, nous ne condamnons pas indistinctement le luxe; nous ne le désapprouvons qu'en ces termes particuliers et dans un sens tout relatif. Le luxe dans des pays riches et à grandes ressources, loin d'être nuisible, est au contraire utile et avantageux, en ce qu'il met en circulation des capitaux domans, et donne plus d'essor au commerce, aux arts et aux manufactures; tandis que dans les contrées pauvres et de peu d'avantages il a le plus mauvais effet, en ce qu'il force à dépenser au-delà de ses moyens. Plusieurs pays riches, en Angleterre, la France et l'Italie, où l'on trouve beaucoup de luxe, attestent la vérité de la première partie de notre proposition, comme d'autres que la nature a faits pauvres, tels que la Hollande et la Suisse, démontrent la justesse de la seconde partie, par les mauvais effets qu'il a produits la même cause. Il est, nous en conviendrons, des peuples favorisés de la fortune, qui sont tombés de cet état dans la pauvreté, mais l'on croit devoir attribuer cette chute, plus à d'autres causes qu'au luxe qui régnait chez eux, au moins quant aux Romains et aux Espagnols. Pourtant malgré notre sentiment que le luxe soit avantageux à certaines contrées, ce n'est toutefois qu'à la condition qu'il ne soit pas excessif, car nous croyons que l'excès dans cette chose, comme dans toute autre, n'est productif que de mal: nous pensons surtout que cet excès dans le luxe, au lieu d'être un simple stimulant à l'industrie, n'est propre qu'à amoindrir et à énerver, et conséquemment à créer des causes de décadence pour un pays, de défaut pour un peuple.

Des principes que nous venons de poser, ou plutôt des observations que nous venons de faire, s'élève la question, pour leur application au Canada, de savoir dans quelle classe de pays, riches ou pauvres, il faut le placer, afin de connaître si le luxe lui convient ou non. La solution de cette question ne nous semble comporter aucune difficulté, en présence du fait patent de la pauvreté du pays. Ce fait est d'autant plus constant que, quand même on ne sentirait pas si vivement cette pauvreté, on ne pourrait se défendre d'en admettre l'existence, en considérant les causes qui la veulent nécessairement. En effet, comment le Canada pourrait-il être riche avec un climat dont la rigueur nuit tant à l'agriculture, au commerce, à la navigation; avec une absence, trop fréquente, des lois protectrices et réglementaires de nos intérêts commerciaux et agricoles; avec un défaut, presque entier, d'exploitation des quelques ressources naturelles que nous avons; avec des administrations gouvernementales qui jusqu'à présent, comme pour aggraver le mal causé par le climat, n'ont jamais permis à la jeunesse du pays de s'enfoncer dans les forêts de nos townships, pour les abattre et les convertir à la culture, et par là adoucir le climat, cause première de notre pauvreté. Oh oui! ce pays de toute nécessité est, et doit être pauvre. Si donc cette province n'a pas la fortune en partage, sa population est-elle logiquement conséquente de se créer, par le luxe, mille besoins factices de l'étranger, quand elle ne peut les payer par les exportations des produits de son industrie, de la culture de ses terres, ou de l'exploitation des ressources naturelles du pays. Qu'elle ne puisse effectuer ce paiement, est un fait déplorable des deux dernières années, dans chacune desquelles les importations ont excédé les exportations, de plus d'un million de louis au seul port de Montréal.

Un tel ordre de choses chez un peuple le mène rapidement à la misère, comme il y conduit, au particulier, les individus, qui dépendent au-delà de leurs moyens. La vérité de ce que nous avons avancé n'est que trop palpable à l'égard du Canada, ruiné seulement depuis que le luxe s'y est introduit; auparavant, il était, comparativement parlant, riche par l'aisance qui y régnait. Si du général, nous venons au particulier, combien d'individus dans nos villes et nos campagnes, dont le luxe a fait des propriétaires de propriétés qu'ils étaient. Voilà comme nous, Canadiens, rompons nos rangs tous les jours au profit de nouveaux venus. Dieu le sait, nous ne voulons pas exclure ces derniers du pays, mais aussi nous désirons qu'ils ne nous en excluent pas, ou plutôt que nous ne nous en excluyions pas nous-mêmes par notre luxe et notre défaut

d'industrie. Il y a ici assez d'espace pour nous tous, sans que les uns se déplacent pour les autres. O Canadiens! non seulement conservez vos propriétés, mais encore acquérez-en d'autres: par là vous assurerez votre bonheur individuel, social et politique; vous aurez une importance qui fera votre protection. Ce quadruple avantage mérite bien d'être acheté au modique prix d'aimer moins le luxe et d'être plus industrieux.

Le luxe, nous engageant dans de grandes dépenses, nous force à faire les plus grands efforts, soit dans le commerce, soit dans les différents états de la vie, pour y parvenir; de là cette absorption de toutes nos facultés pour le seul gain de l'argent, comme si c'était l'unique affaire de l'homme, comme si n'y avait pas de sentiments et d'occupations plus nobles, plus dignes de notre nature. En effet, qu'est-ce qu'un homme qui n'a qu'une pensée, celle de faire des piastres pour nourrir son orgueil, flatter sa vanité, se donner une existence toute matérielle, comme si cet homme ne se composait pas de deux substances dont celle purement physique. Peut-on reconnaître dans un tel homme le chef-d'œuvre du créateur, le maître de la nature, le reflet, par sa raison et son intelligence, de la divinité? Voilà cependant comme le luxe nous fait dégénérer de la noblesse, de la hauteur de notre position dans la hiérarchie des êtres animés: il nous rapproche de la brute, il nous y assimile en quelque sorte en ce que, comme elle, il nous amène à ne pouvoir qu'à des besoins matériels. O profonde dégradation de l'homme!

Et si encore après s'être si fortement livré à la seule occupation de gagner des valeurs pécuniaires, nous restions riches pour aider à l'établissement de nos familles, subvenir aux besoins de nos vieux jours, soulager les misères du pauvre, et pratiquer d'autres bonnes œuvres dans l'intérêt de nos semblables, il y aurait là une fin noble, sinon justificative, du moins atténuant de cet entier dévouement au métal apothéosié. Mais hélas! après avoir sacrifié les plus belles années de sa vie à ce faux Dieu, nos richesses n'en sont pas plus grandes, parce que les desirs de notre cœur, les convoitises de notre esprit, gâtées par le luxe, surpassant de beaucoup tous nos soins et notre industrie, quelque grands qu'ils soient, nous font faire de plus grandes dépenses que nous ramenent à notre premier dénuement. Aussi est-il vrai de dire que jamais nous ne vîmes autant de banqueroutes parmi nos hommes de commerce, autant d'affaires délaissées parmi ceux des autres classes, que depuis que le luxe, en sa longue et à la manger jusque dans sa substance.

Nous n'avons pas de si grandes idées de leur rang, réel ou prétendu: aussi n'en fesaient-ils pas ressortir l'éclat par tant de dépenses; aussi épargnaient beaucoup, par devant de luxe, faisaient-ils d'honnêtes et durables fortunes, tout en travaillant moins que nous pour le seul objet du bien; aussi en devaient-ils moins au bien matériel, en donnant-ils plus pour le moral; aussi dans leur heureuse simplicité, dans leurs belles mœurs, avec leur peu de besoins factices, pouvaient-ils se marier de bonne heure, élever des familles dans la force et l'énergie de l'âge, éviter un libertinage qui décime notre jeunesse, et laisser dans un célibat désolant, des milliers d'êtres des deux sexes, que le Créateur avait destinés au mariage pour leur bonheur individuel et la perpétuité de la société; aussi en outre de la misère de la société; aussi si encore du tiers de nos pères les exportations surpassaient-elles les importations.

Nous osons nous flatter d'avoir donné assez de bonnes raisons pour convaincre nos compatriotes de la nécessité d'abandonner le luxe qui est une cause si féconde d'effets désastreux pour eux collectivement et individuellement, moralement et physiquement; un luxe qui loin de donner du relief à leur position sociale ne fait que l'avilir, la dégrader.

INAUGURATION DE LA NOUVELLE EGLISE DE ST. MICHEL D'YAMASKA.

Jeudi, le 23 du mois dernier, a eu lieu la bénédiction de la nouvelle église de cette paroisse. La cérémonie, présidée par le révérend M. Cook, vicaire-général du district, assisté de 14 prêtres, a été fort imposante. Le rev. M. Leclerc, ci-devant curé de la paroisse, a chanté solennellement la messe du patron, assisté de diacre et sous-diacre. Quatre prêtres, en chapes, faisant chant net, s, violons, etc., une puissante musique de charmes au chœur, et une foule d'habitants de la paroisse, de plusieurs paroisses de St. Grégoire, venaient de temps en temps doubler nos émotions par des accords harmonieux. Enfin un excellent sermon sur le texte: *Ha dies quoniam fecit dominus*, etc., nous a été donné par M. le grand-vicaire, avec toute la force de sa noble éloquence.

La foule était considérable, malgré les mauvais chemins et le froid excessif qu'il faisait, et quelquefois les balustrades ont failli être renversées par la presse qui débordait dans le chœur par les passages latéraux.

L'église est un bel édifice, couvert en fer-blanc, quadré-oblong, de 110 pieds sur 66, et ayant 39 pieds de mur au-dessous des sablières. Le portail a 88 pieds de largeur et 73 de hauteur. Les tours sont couronnées de magnifiques cloches, qui s'élevaient dans les airs à la hauteur de 115 pieds, avec les cloches qui sont élégantes et bien proportionnées. Le portail, au-dessous de la bande, représente un portique de cinq arches en ogive de 11 pieds de largeur et 23 pieds de hauteur. Au-dessus est une rangée de 5 fenêtres de 7 1/2 pieds de largeur sur 17 pieds de hauteur; terminées en ogive, et qui correspondent avec les arches de l'entree. Chaque pan latéral de l'édifice est éclairé par 5 fenêtres de même largeur que celles du portail, et de 18 1/2 pieds de hauteur. Chaque côté des tours est percé de deux fenêtres dont la plus basse correspond à celles des longs-pans et est de même dimension, et la plus haute fait suite à celles du portail. Tous ces fenêtres donnent une surface d'environ 1800 pieds de passage à la lumière, dans l'intérieur du bâtiment, qui prêtant le flanc au soleil du midi, en reçoit toute la magnificence.

Cependant les gens de l'art n'y trouveront point une scrupuleuse attention aux règles de l'architecture, car, à part de ses ceintures en ogive, on ne saurait à quel ordre le donner. Mais le goût y trouvera environ 3000 pieds de pierre de taille (les seuls moyens d'ornement que nous eussions), distribués dans l'ensemble de ses proportions élancées, lui donnent une hardiesse qu'on ne rencontre guère dans nos campagnes. Il faut espérer que ceux qui sont chargés des décorations de l'intérieur, qui vont commencer le printemps prochain, ne perdent pas de vue le plan général et nouveau de ce bel édifice, qui fait beaucoup d'honneur aux sacrifices des paroissiens de St. Michel d'Yamaska.

J. O. A.

ENCORE D'INCIDENTS A LACHINE.

Nous avons encore à entretenir nos lecteurs d'actes de violence commises par les travailleurs du canal de Lachine, et cette fois, nous avons des meurtres à enregistrer, car dans le nouveau conflit deux personnes ont été tuées. Les Corkonians, c'est-à-dire, les nouveaux émigrés, durant les agitations, ils s'en vont à l'attaque des cabanes où étaient logés les Canaughis, cassants, brisant et brûlant tout ce qui se trouvait sous leurs mains. Après avoir rasé toutes les chétives demeures qu'habitaient leurs pauvres compatriotes, ils s'occupèrent à tirer sur les maisons qu'ils n'avaient pu enfoncer. Un homme qui était couché reçut une balle qui lui fractura les deux bras. Un autre en reçut une dans le front. Les autres qui étaient dans la maison furent obligés de se sauver dans les bois où ils furent trouvés grièvement blessés. Ceci se passa jeudi soir. Un détachement du 71^e et un de dragons, reçurent ordre de se rendre sur la scène du carnage, accompagné de Mr. Duff, magistrat; mais ce dernier, d'après ce que nous dit le *Herald* de samedi, entendant les coups de fusils continus, craignit d'engager les miliciens avec les émeutiers, il donna ordre de rebrousser chemin.

Vendredi matin, les Canaughis retournèrent à leurs travaux, mais étant toujours menacés par leurs sanguinaires ennemis, ils furent obligés de se retirer dans le village. Une tentative fut faite pour s'emparer de la poudre à miner, mais les dragons la sauvèrent et la mirent en lieu de sûreté.

Vers une heure de l'après-midi l'œuvre de destruction recommença, et quantité de bâtiments furent renversés et brisés, tandis qu'une partie de ces bandits paraissait le long de la route avec des armes. Ce qui se trouvait là de Canaughis furent forcés de se retirer laissant le champ libre aux Corkonians. Un détachement du 71^e, et un de dragons, laissèrent Montréal vers 3 heures, accompagnés du Col. Emmattier, et il est à espérer que ces troupes rétabliront l'ordre d'une manière permanente. Il paraît qu'à l'approche des soldats, les perturbateurs se sauvèrent dans les bois, pour revenir, sans doute, aussitôt que les troupes auront quitté la place.

Les scènes pénibles qui ont eu lieu à Lachine jeudi et vendredi, et qui ont été comprimées, jusqu'à un certain point, par la présence des troupes, se sont renouvelées en cette ville, samedi dans l'après-midi. Vers 4 heures, une bande de Corkonians, ayant rencontré quelques uns de leurs adversaires, près du marché St. Anne, se jetèrent sur eux à coups de bâtons et autres armes meurtrières, et en maltraitèrent plusieurs sévèrement. La police étant accourue, fit heureusement cesser le combat, mais on peut dire que plusieurs personnes ont été blessées, et que plusieurs ont été arrêtés.

Dimanche matin, vers une heure, un détachement de la police arriva, près de la barrière, sur le chemin de Lachine, une voiture qui paraissait suspecte. Plusieurs individus s'y trouvaient, et l'un d'eux, avec un fusil, l'un des hommes de police, mais ce dernier ne paraissant pas éprouver de cette menace, ceux qui étaient dans la voiture eurent qu'il n'y avait rien de plus à craindre. Trois furent cependant arrêtés. Neuf fusils furent trouvés dans la voiture, et capturés.

PROCÈS DE LA COUR CRIMINELLE.

Jeudi, 2 mars,

Présents: Mr. le juge en chef, Mr. le juge Rolland, Mr. le juge Day.

Dominique Boyer, F. Gaudreau, G. Laforce, larcin, plaident coupables.

Le grand jury rapporte des accusations fondées contre Duncan Dewar, pour meurtre, Isabelle Cameron, pour larcin dans une maison habitée, Louis Caron, pour larcin. Accusations non fondées contre Alexis Neuve et Charles Pepin, pour vol de moutons.

Isabelle Cameron a son procès et est acquittée. Celui de Dewar est remis au 8.

Vendredi, 3 mars,

Présents: Mr. le juge Rolland, Mr. le juge Day.

George Earle est mis à la barre sur accusation d'avoir mutilé des bestiaux appartenant à Wm. Saltrie, du township de Farham. L'accusation porte contre le prisonnier, est d'avoir, de nuit, eu vache à coups de couteau, et d'avoir coupé la queue à un bouvillon. Après l'audition des témoins, une discussion s'engage entre Mr. le solliciteur-général et Mr. Drummond, avocat du prisonnier, sur la manière de procéder. Un *noli prosequi* est ensuite émis, et un nouvel indictment sera fait et la cause arguée de nouveau.

Le grand jury rapporte comme fondées, des accusations contre Hugh Cameron, pour meurtre, James Gollard et autres, pour émeute, et Mary Bourgeois, pour larcin, et accusation non fondée contre Mary Moss.

L'hon. M. MORIN, dont nous avons annoncé le mariage dans notre dernière feuille, est arrivé en cette ville samedi dernier, dans l'après-midi, et il est reparti de Phébel Rasco, vers 6 heures, pour se rendre à Kingston, avec sa nouvelle épouse.

Nous avons reçu avec plaisir une lettre de notre ancien correspondant, « JEAN-BAPTISTE », du Comté d'Yamaska. Elle nous donne le prochain numéro. Nous l'engagerons à continuer ses correspondances, qui sont toujours bien accueillies.

L'espace nous manque aujourd'hui, pour satisfaire à la demande qu'on nous a faite de reproduire l'arrestation des paroissiens de la Rivière-des-Frères, présentée aux H. P. Oulais, à l'issue de la retraite de cette paroisse.

Le manque d'espace nous oblige à remettre au prochain numéro, la lettre de Mr. Gouy, qui nous prie de reproduire de « L'Aurore », ainsi que l'article qui doit l'accompagner.

ASSEMBLÉE DU COMTE DE CHAMPLAIN.

A une assemblée des habitants du comté de Champlain, tenue dans la paroisse de St. Anne Léprieux, le 12 du mois de février, pour adopter une adresse approuvant l'administration de Son Excellence Sir Charles Bagot gouverneur-général de cette province, et exprimant la douleur qu'ils ressentent sur l'état précaire de sa santé.

Le capitaine Joseph Lanouette, écuyer, de Ste. Anne, fut nommé président.

David Trudel, écuyer, J. P. de Ste. Geneviève; Pierre Grandmont, écuyer, conseiller de Champlain, vice-présidents.

Ferdinand Filteau, écuyer, J. P. de Ste. Geneviève; A. J. Martineau, écuyer, de Champlain, secrétaires.

Ensuite les résolutions suivantes furent proposées et adoptées à l'unanimité.

Proposé par René Cadotte, écuyer, co-seigneur de Ste. Anne et secondé par Mr. Joseph Turcotte, de Champlain.

Qu'il soit résolu: 1° Que cette assemblée croit qu'il est de son devoir d'exprimer publiquement à Son Excellence Sir Charles Bagot sa reconnaissance pour les heureux changements qui ont eu lieu dans le gouvernement du pays, et la douleur anxieuse que les habi-

tants du comté de Champlain éprouvent sur l'état précaire de la santé de Son Excellence.

Proposé par Pierre J. Trepanier, écuyer, J. P. de St. Stanislas et secondé par Mr. Joseph Fugère, de Ste. Geneviève.

Résolu, 2° Que la politique sage et libérale de Son Excellence Sir Charles Bagot; dans le choix qu'il a fait d'hommes jouissant de l'estime et de la confiance publique pour composer son ministère colonial et l'abolition de plusieurs actes arbitraires et préjudiciables au peuple de cette province, méritent notre respectueuse gratitude et notre approbation la plus cordiale.

Proposé par le capitaine Antoine Charet, écuyer, de Ste. Anne et secondé par Mr. Eustache Naubert, de Ste. Geneviève.

Résolu, 3° Que d'aussi heureux commentaires nous donnent lieu d'espérer que sous l'administration juste et paternelle de Son Excellence Sir Charles Bagot, nous obtiendrons le redressement ultérieur des griefs qui ont affligé la colonie et la coopération de Son Excellence dans le rappel des exilés. Qu'il fera aussi chérir l'autorité de notre auguste souveraineté parmi ses sujets canadiens et qu'il resserrera les liens qui les unissent à la mère-patrie.

Proposé par André Trudel, écuyer, J. P. de St. Stanislas et secondé par Mr. Augustin Massicotte, écuyer, conseiller de Ste. Anne.

Résolu,

